



APPEL A CANDIDATURES « CONTRAT DE TRANSITION : GLYPHOSATE NORMANDIE 2021 »

Aide à destination des demandeurs ayant leur siège social en Normandie

Date limite de réception des candidatures : 1^{er} juillet 2019

Contexte de la demande :

L'Union Européenne a prolongé d'autorisation d'utilisation du glyphosate jusqu'au 31 décembre 2022. Toutefois, les pouvoirs publics français affichent une volonté d'interdire son utilisation au-delà de 3 ans. Si le glyphosate répond actuellement à de nombreux besoins techniques, des alternatives sont déployées sur certaines exploitations agricoles.

En lien avec le contrat d'objectifs « Nouvelles pratiques agricoles », la Région Normandie a décidé de publier un appel à candidatures, afin d'accompagner les exploitations agricoles normandes souhaitant supprimer l'utilisation du glyphosate sur l'ensemble de leurs surfaces agricoles d'ici la campagne culturale 2020-2021. Plus largement, il s'agit d'identifier, d'expérimenter et de déployer des alternatives à l'utilisation du glyphosate sur les exploitations normandes.

Objet de la demande :

L'appel à candidatures « Contrat de transition : Glyphosate Normandie 2021 » vise à accompagner les agriculteurs qui s'engagent volontairement à supprimer de manière progressive l'utilisation des herbicides à base de Glyphosate d'ici la campagne culturale 2020-2021 (1^{er} septembre 2020 - 31 août 2021). Les agriculteurs volontaires seront retenus suite à la publication d'un appel à candidatures unique et devront obligatoirement être accompagnés dans le processus de suppression du glyphosate par un conseiller d'une structure habilitée par la Région Normandie via le dispositif « Conseil Agricole Stratégique et Economique (CASE) : Audit stratégique global ».

Cet appel à candidatures est limité à 50 exploitations à l'échelle de la Normandie. Dans le cadre de la sélection des dossiers, une attention toute particulière sera portée à la diversité des profils d'exploitations retenues : type d'utilisation du glyphosate (gestion des intercultures, destruction des prairies temporaires, gestion des repousses d'adventices, gestion de l'enherbement sur les vergers, gestion des couverts permanents en agriculture de conservation des sols...), orientation technico-économique des exploitations (polyculture-élevage, grandes cultures, élevage, maraîchage, cultures spécialisées...), motivations du demandeur... Afin d'assurer une large couverture géographique des exploitations sélectionnées, une répartition équilibrée du nombre de dossiers retenus par département sera privilégiée.

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception : | | | | | | | | | |

Les dossiers sont à déposer à la Région Normandie (site de Caen) : Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines – Service agriculture - Abbaye aux dames - Place Reine Mathilde – CS 50523 – 14035 Caen cedex 1

NOTICE D'INFORMATION

Bénéficiaires de l'aide :

Sont éligibles à cet appel à candidatures, les agriculteurs à titre principal (individuel ou société) utilisant du glyphosate et ayant leur siège social en Normandie.

Sont exclus de cet appel à candidatures :

- les exploitations certifiées en Agriculture Biologique ou ayant engagé une conversion à l'Agriculture Biologique (notification auprès de l'Agence BIO) au moment du dépôt du dossier ;
- les exploitations engagées au titre d'une MAEC à absence de traitement herbicide de synthèse (MAEC constituée du type d'opération PHYTO_02).

Caractéristique de l'aide :

Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

Engagement à l'échelle de l'exploitation :

- Réduire l'usage du glyphosate à compter de la campagne culturale 2019-2020 (1^{er} septembre 2019 – 31 août 2020) ;
- Supprimer totalement l'usage du glyphosate, sans substitution par un autre herbicide de synthèse, à compter de la campagne culturale 2020 – 2021 (1^{er} septembre 2020 – 31 août 2021) ;
- Réduire l'indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides ;
- Utiliser les techniques alternatives à l'usage des herbicides de synthèse comme méthode de substitution à l'utilisation du glyphosate ;
- Diversifier l'assolement avec un minimum de 4 cultures différentes à compter de la campagne culturale 2019-2020 pour les exploitations spécialisées en grandes cultures ;
- Ne pas détruire les surfaces en prairies permanentes.

Engagement du bénéficiaire :

- Etre accompagné par un conseiller spécialisé d'une structure habilitée par la Région Normandie via la sollicitation du dispositif « Conseil Agricole Stratégique et Economique (CASE) : Audit stratégique global » (financement de la prestation à hauteur de 80% dans la limite de 1 500€, attention attribution d'un seul CASE par an et par exploitation) et à suivre ses préconisations ;
- Réaliser un bilan de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides pour les campagnes culturales 2019-2020 et 2020-2021 ;

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL VOUS SOUHAITEZ QUE L'AIDE SOIT VERSÉE

Veuillez indiquer ci-après les coordonnées du compte bancaire choisi pour le versement des aides sollicitées :

Code établissement | | | | | | | | | | Code guichet | | | | | | | | N° de compte | | | | | | | | | | | | | | Clé | | |
Joindre le RIB correspondant

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Localisation du siège social de l'exploitation : _____

Identique à la localisation du demandeur

Sinon, merci de préciser l'adresse du siège : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Orientation technico-économique de l'exploitation (un seul choix possible) :

- Spécialisée en grandes cultures
- Spécialisée en maraîchage ou en horticulture
- Spécialisée cultures fruitières
- Elevage bovin viande et/ou lait (barrer la mention inutile)
- Autre élevage, préciser : _____
- Polyculture-élevage, préciser type d'élevage : _____
- Autre, préciser : _____

Surface agricole utile (SAU en hectares) : _____

Surface en terres arables (en hectares) : _____

Surface en cultures pérennes (en hectares) : _____

Liste des cultures de l'assolement : _____

UTILISATION DU GLYPHOSATE

Types d'utilisations actuelles du glyphosate sur votre exploitation (classer par ordre d'importance) :

- Gestion des intercultures
- Destruction des prairies temporaires
- Gestion des repousses d'adventices
- Gestion de l'enherbement sur vergers
- Gestion des couverts permanents en agriculture de conservation des sols
- Autre, préciser : _____

Nombre d'hectares traités en moyenne chaque année avec du glyphosate : _____

Déployez-vous déjà des alternatives au glyphosate sur toute ou partie de votre exploitation : Oui Non

Si oui, lesquelles : _____

Description des motivations justifiant votre volonté d'arrêter l'utilisation du glyphosate et de répondre à cet appel à candidatures :

Description des principales alternatives à l'utilisation du glyphosate que vous pensez pouvoir mettre en œuvre sur votre exploitation :

Etes-vous membres d'un groupe d'agriculteurs engagés dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (GIEE, DEPHY, 30 000...) : Oui Non

Si oui, nom du groupe : _____

Au-delà de la suppression du glyphosate, allez-vous profiter de ce dispositif pour réduire la pression phytosanitaire sur votre exploitation : Oui Non

Allez-vous profiter de ce dispositif pour accroître la part de légumineuses dans votre assolement : Oui Non

ORGANISME DE CONSEIL POUR L'ACCOMPAGNEMENT

Nom de l'organisme de conseil agricole que vous pensez solliciter pour vous accompagner dans cette démarche :

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Surface en terre arable ou en cultures pérennes, hors prairies permanentes (hectares) :

_____ x 80€ =

Plafond : 8 000€ par exploitation

Montant total de l'aide demandée :

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (cocher les cases) :

J'atteste sur l'honneur :

- Que je n'ai pas sollicité au moment de la demande et pour le même projet une aide autre que celle indiquée sur la présente demande ;
- Que les renseignements fournis dans cette demande et dans les pièces jointes sont exacts ;
- Que j'utilise actuellement du glyphosate sur mon exploitation ;
- Que je suis agriculteur à titre principal ;
- Que mon exploitation n'est pas certifiée en Agriculture Biologique ou en cours de conversion à l'Agriculture Biologique (notification auprès de l'Agence BIO) au moment du dépôt du dossier de candidature ;
- Que mon exploitation n'est pas engagée au titre d'une MAEC à absence de traitement herbicide de synthèse.

Je m'engage sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 10 ans ;
- A informer la Région Normandie de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet ;
- A me soumettre à l'ensemble des contrôles (contrôles administratifs et contrôles sur place) prévus par la réglementation ;
- A autoriser le contrôleur à pénétrer sur l'exploitation ;
- A réduire l'usage du glyphosate à compter de la campagne culturale 2019-2020 (1^{er} septembre 2019 – 31 août 2020) ;
- A supprimer totalement l'usage du glyphosate sur mon exploitation, sans substitution par un autre herbicide de synthèse, à compter de la campagne culturale 2020 – 2021 (1^{er} septembre 2020 – 31 août 2021) ;
- A réduire l'indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides de mon exploitation ;
- A utiliser les techniques alternatives à l'usage des herbicides de synthèse comme méthode de substitution à l'utilisation du glyphosate ;
- A diversifier l'assolement de mon exploitation avec un minimum de 4 cultures différentes à compter de la campagne culturale 2019-2020 pour les exploitations spécialisées en grandes cultures ;
- A ne pas détruire les surfaces en prairies permanentes de mon exploitation ;
- A être accompagné par un conseiller spécialisé d'une structure habilitée par la Région Normandie via la sollicitation du dispositif « Conseil Agricole Stratégique et Economique (CASE) : Audit stratégique global » (financement de la prestation à hauteur de 80% dans la limite de 1 500€, attention attribution d'un seul CASE par an et par exploitation) et à suivre ses préconisations ;
- A réaliser un bilan de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides pour les campagnes culturales 2019-2020 et 2020-2021 ;
- A partager et valoriser son expérience avec d'autres agriculteurs par la mise en œuvre de démonstrations, de visites et/ou de témoignages pendant une période de 3 ans ;
- A permettre la valorisation des résultats et les conséquences de la suppression du glyphosate sur mon exploitation par la Région Normandie ou tout autre organisme habilité à cet effet par celle-ci.

Je suis informé(e) :

- Qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser les sommes perçues.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE :

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original du formulaire d'appel à candidatures complété, daté et signé (y compris l'attestation « régime de minimis » annexe 1)	Tous	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire à l'adresse du bénéficiaire (ou copie lisible)	Tous	<input type="checkbox"/>	
K-bis (de moins de 6 mois)	Si le demandeur est une forme sociétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche d'immatriculation au répertoire INSEE (de moins de 6 mois et à jour) à télécharger sur le site : http://avis-situation-sirene.insee.fr	Tous	<input type="checkbox"/>	
Attestation MSA	Tous	<input type="checkbox"/>	
Copie de la déclaration de surfaces PAC 2019	Tous	<input type="checkbox"/>	

Afin de faciliter mes démarches : J'autorise Je n'autorise pas⁽¹⁾

L'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽¹⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur *(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC):*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à la Région Normandie.

Annexe 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUT DEMANDEUR (Agriculteur/exploitation agricole)

Je suis (nous sommes) informé(s) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (CE) n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019 modifiant le règlement n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides « *de minimis* » dans le secteur de la production de produits agricoles.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir reçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « *de minimis* » (règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides « *de minimis* » dans le secteur de la production de produits agricoles)

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A)		€

- avoir demandé mais pas encore reçu ni la décision correspondante ni le paiement de la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « *de minimis* » (règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides « *de minimis* » dans le secteur de la production de produits agricoles)

Intitulé de l'aide	Date de la demande	Montant demandé
Total (B)		€

- demander dans le présent formulaire une aide relevant du régime « *de minimis* » (règlement (CE) n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides « *de minimis* » dans le secteur de la production de produits agricoles)

Montant de l'aide demandé dans le présent formulaire	Total (C)	€
--	-----------	---

Total des montants à comptabiliser sous le plafond « <i>de minimis</i> »	(A)+(B)+(C)	€
--	-------------	---

- Si la somme des montants perçus et des montants demandés au titre des aides « *de minimis* » additionnée au montant de l'aide demandé dans le présent formulaire [(A)+(B)+(C)] excède **20 000 €** l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage (nous nous engageons) à conserver et fournir tout document, demandé par l'autorité compétente, permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Date et signature